

Les informations relatives au recensement sont sur notre site [www.ne.ch/recensement](http://www.ne.ch/recensement)

## *Paiements directs 2017*

### *Informations*

#### **1 Généralités**

Par rapport à l'année précédente, ni le système des paiements directs ni ACORDA n'ont subi de modification notable. Cependant, le recensement usuel doit être complété par le recensement géographique des parcelles (projet « **GéoAcorda** »). Ce recensement géographique des exploitations débutera en mars 2017. Une information détaillée vous parviendra d'ici fin février.

Pour certaines communautés d'exploitation et exploitations avec plusieurs unités de production, la répartition des parcelles a dû être modifiée afin de permettre le recensement géographique.

Délais à respecter : Si pendant les premiers exercices sous PA2014, nous avons fait preuve de souplesse pour le rattrapage d'annonces, de modifications de programmes ou de notifications, nous serons dorénavant strictes. Des corrections exceptionnelles hors délai seront soumises à une réduction et à un émolument.

Toutes les informations relatives aux paiements directs sont disponibles sur notre site Internet [www.ne.ch/autorites/DDTE/SAGR/pdj](http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SAGR/pdj).

Nous vous rappelons que les reprises et cessions ainsi que les nouvelles inscriptions pour la biodiversité et les réseaux se font uniquement par le recensement et ceci jusqu'au 28 février 2017.

**Nouveautés lors de reprise de surfaces** : Nous vous demandons de nous transmettre une copie du contrat de bail ou tout autre document pouvant nous apporter la preuve que cette surface vous est légalement attribuée. Cette exigence fait suite à de nombreux problèmes juridiques auxquels nous avons été confrontés.

**HODUFLU** : Pour mémoire, les cessions d'engrais de ferme doivent obligatoirement être notifiées dans HODUFLU par le remettant (édition de bulletin de livraison dans les 60 jours) et quittancées par le repreneur.

Nous vous rendons attentifs au respect des exigences pour l'obtention des paiements directs, qui sont la rémunération de prestations d'intérêt publique. Il s'agit d'un contrat de société. Il est impératif de montrer une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux afin de conserver le soutien de la population.

## 2 Ouverture du guichet informatique

**Le recensement par le guichet Internet (AGATE / ACORDA) est ouvert  
du 15 janvier au 28 février 2017.**

Après le 28 février, les retardataires sans motif valable seront sanctionnés, selon l'ordonnance sur les paiements directs, art. 105 al. 1 et annexe 8, point 2.1.3.

Le guichet sera rouvert du 15 au 30 avril 2017, mais exclusivement pour des modifications de codes de culture (en cas d'impossibilité de semis de la culture prévue).

Vous pouvez accéder à votre recensement via le site [www.agate.ch](http://www.agate.ch)

Si vous n'arrivez pas à vous connecter via AGATE, vous pouvez nous contacter (032 889 36 92) ou si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez en demander un nouveau sans problème à l'adresse [www.agate.ch](http://www.agate.ch)

Nous vous prions de faire votre recensement sans tarder et de ne pas attendre le dernier jour, afin d'avoir de la marge en cas de problèmes ou si vous deviez avoir besoin d'assistance.

Vous avez la possibilité de mandater la CNAV (032 889 36 30) qui se tient à votre disposition pour votre recensement. Prenez rendez-vous assez tôt !

## 3 Versement des paiements directs en 2017

Le versement d'un acompte est prévu comme d'habitude à fin juin. Cet acompte représentera au maximum le 50% des contributions 2016 en tenant déjà compte des modifications importantes de structure ou d'une diminution prévisible des paiements directs.

Le solde des contributions, mais sans la contribution de transition, sera versé autour du 10 novembre.

La contribution de transition et les contributions d'estivage seront versées mi-décembre.

## 4 Notifications pour les programmes d'utilisation efficiente des ressources

Pour les notifications pour l'efficience des ressources (pendillard, semis direct ...), le guichet est ouvert du 15 janvier au 15 décembre. Toutefois, nous vous rappelons qu'il est important et nécessaire de faire vos notifications **dans un délai de 10 jours après avoir semé ou épandu**. Vous trouverez les informations complémentaires à la page 5 de la circulaire "Informations et procédure de recensement par Internet" et sur notre site Internet.

## 5 Programmes de la biodiversité

**Qualité 2:** Les inscriptions de nouvelles parcelles se font uniquement par le biais du recensement, au niveau des parcelles.

**Réseaux:** Les inscriptions de nouvelles parcelles se font uniquement par le biais du recensement, au niveau des parcelles.

Les renouvellements des réseaux se feront par le biais des mandataires qui vous contacteront.

Lors de reprise de surfaces avec contrats qualité et/ou réseau, le repreneur doit confirmer s'il garde les contrats existants (ce qui est souhaité).

## **6 Programmes de qualité du paysage**

Les informations spécifiques aux programmes CQP seront transmises lors des assemblées générales des projets.

Si nouvelle adhésion au projet CQP de votre région : uniquement par le biais du porteur de projet  
Si modification des mesures (formulaire « Paysage »): de manière manuscrite directement sur le formulaire « Paysage ».

## **7 Exploitants ayant plus de 65 ans**

Les exploitants de plus de 65 ans n'ont plus droit aux paiements directs. Une information concernant les mutations vous a été adressée avec le décompte de novembre 2016.

## **8 Comptes bancaires**

En cas de changement de compte bancaire ou postal, nous vous prions de nous communiquer vos nouvelles coordonnées à l'aide du formulaire que vous trouverez sur notre site Internet. Nous vous rappelons qu'en cas d'association, nous demandons la signature de l'ensemble des exploitants pour tout changement de numéro de compte.

Les collaborateurs de l'office des paiements directs vous remercient d'avance de procéder consciencieusement à la saisie informatique de votre dossier et vous adressent, chers agricultrices et agriculteurs, leurs salutations les meilleures.

Office des paiements directs  
Félix Würgler